

Management Response DGD – Evaluatie van het Belgisch Fonds voor Voedselzekerheid

1. Algemene response op de evaluatie

Sur l'évaluation des programmes en cours du FBSA.

Le rôle de la DGD est de veiller à la mise en œuvre de la politique de la coopération belge via des programmes de qualité. Nous pouvons dès lors que nous réjouissons du fait que l'évaluation dresse un constat globalement positif des réalisations du FBSA pendant la période au cours de laquelle il a été mis en œuvre. Nous retenons en particulier les points forts suivants, qui sont globalement des objectifs auxquels la DGD apporte une attention particulière dans la réalisation de sa mission : la cohérence entre les objectifs généraux de la coopération belge en matière de sécurité alimentaire fixés à cette période et les programmes menés ; l'alignement sur les stratégies nationales ; les processus participatifs de qualité au moment des phases d'identification et de formulation et l'adéquation du choix de l'approche opérationnelle multi-acteurs dans les contextes des pays visés. Le fait en revanche que l'intégration des thèmes transversaux genre, environnement et droit de l'homme ait été de qualité inégale, confirme, à travers le cas spécifique du FBSA, une difficulté structurelle au sein de la coopération belge.

Sur l'intégration du thème de la sécurité alimentaire.

La nouvelle note stratégique pour l'agriculture et la sécurité alimentaire de 2017 est centrée sur le soutien de chaînes de valeur durables développées par un entrepreneuriat agricole orienté vers un marché. Le rôle de la DGD est de soutenir des programmes en cohérence avec cette orientation stratégique. L'appréciation de l'intégration des thèmes de l'agriculture et de la sécurité alimentaire dans les nouveaux programmes de coopération gouvernementale ne prend pas suffisamment en compte les différences entre les notes stratégiques de 2011 et de 2017 et leurs Théories du changement (ToC) sous-jacentes.

En tant que centre de connaissance des apprentissages de la coopération belge, il est pertinent pour la DGD de tirer les leçons sur les approches et interventions passées dans le domaine de la sécurité alimentaire pour nourrir les politiques et leur mises en œuvre. Ces leçons sont utiles pour les programmes de la coopération gouvernementale mais aussi pour d'autres programmes financés par la DGD spécifiquement axés sur la sécurité alimentaire, à travers la coopération multilatérale (FAO ; CGIAR ; UE) ainsi que via des programmes quinquennaux relevant du droit d'initiative des organisations de la société civile.

Sur l'approche multi-acteurs.

L'évaluation entend tirer des leçons pas seulement spécifiques mais aussi systémiques sur les « approches-multi acteurs ». Ces leçons sont également importantes pour Enabel, dans le cadre de l'exécution de ses missions pour la coopération gouvernementale.

Sur le scope et la qualité de l'évaluation.

-le rapport d'évaluation entend juger la « décision » même du gouvernement exécutif d'abroger le fonds. Il est plus utile pour la DGD, dans sa mission de mise en œuvre des politiques, de se concentrer davantage sur l'analyse des leçons opérationnelles tirées, transposables à d'autres acteurs ou d'autres instruments, actuels ou futurs.

-l'évaluation souligne des incohérences sur les approches entre les cadres stratégiques de 2011 et de 2017, mais ne propose aucune comparaison distancée et exploitable des deux Théories du Changement à l'œuvre, y compris les hypothèses et risques respectifs en ce qui concerne la sécurité alimentaire.

- la formulation des recommandations est imprécise et permet difficilement un suivi opérationnel.

2. Réponses aux recommandations

Recommandations	Accord/pas d'accord	Mesures planifiées	deadline	Service(s) compétent
1. Réaliser une capitalisation des expériences passées de la Coopération belge en matière de sécurité alimentaire. [...] de ne pas perdre les acquis de ces expériences accumulées au fil du développement des trois fonds successifs [...] Une modalité de capitalisation systématisée, pilotée par un point focal	Partiellement d'accord.	L'ambition de la DGD est d'être un "centre de connaissances" pour les questions relatives à la coopération au développement afin de nourrir les politiques et la qualité de leur mise en œuvre. Nous reconnaissons l'importance de tirer les leçons du passé. Ce n'est donc pas parce que le FBSA a été abrogé, que nous n'en tirons pas les leçons. Par contre, la modalité de capitalisation proposée est trop lourde et trop centrée sur le FBSA. Les différentes versions du Fonds ont déjà fait par le passé l'objet d'évaluation et les	/	/

<p>FBSA à désigner au sein de l'administration, est indispensable.</p>		<p>conclusions ont été prises en compte dans les trois fonds successifs. La présente évaluation remplit le rôle de la capitalisation du FBSA de 2010 à 2015.</p> <p>Il serait plus intéressant d'envisager une capitalisation plus large (autres programmes) des leçons sur la thématique de la sécurité alimentaire. Cependant, il importe d'être clair sur les mandats et reponsabilités pour conduire à tel exercice.</p> <p>Une grande partie des programmes financés par la coopération belge en matière de sécurité alimentaire, passés et présents, relève du droit d'initiative des OSC. Différents processus d'apprentissage sont en cours pour la présente programmation quinquennale de ces acteurs. Ils sont stimulés et suivis avec intérêt par la DGD à travers des dialogues insitutionnels et stratégiques, mais la reponsabilité de l'apprentissage est dans le chef des OSC mêmes (AR 2016 ; évaluation à mi-parcours et finale ; dialogue multi-acteurs au sein du CSC ; lessons learned annuelles).</p> <p>De même, le contrat de gestion d'Enabel exige que l'organisation développe une culture et des processus d'apprentissage.</p>		
--	--	---	--	--

		Enfin, le service de l'évaluateur special peut, en toute indépendance, décider de programmer une évaluation sur le thème de la sécurité alimentaire.		
2. Accorder une attention spécifique à la sécurité alimentaire dans la Coopération belge au travers d'une contribution spécifiquement dédiée à ce thème dans le cadre d'une stratégie clairement définie.	Pas d'accord.	<p>La sécurité alimentaire fait toujours l'objet d'une attention particulière à la DGD, et ceci est rappelé dans la note stratégique de 2017. Toutefois, nous sommes pas d'accord avec la proposition d'une contribution spécifique. La création d' allocation spécifique pour chaque secteur/thème/priorité conduit à une fragmentation.</p> <p>La coopération belge se réalise à travers des partenariats. En ce qui concerne la sécurité alimentaire, ce thème est aussi déployé au sein de la FAO, de l'UE, du PAM, du CGIAR et via le droit d'initiative de diverses organisations de la société civile, soutenus par l'aide publique au développement de la Belgique.</p>	/	/
3. Mener une réflexion approfondie avec les différents acteurs de la Coopération belge sur les pratiques à consolider et les procédures à adapter afin de renforcer une atteinte plus équilibrée des résultats au niveau des	Pas d'accord.	<p>La DGD ne souscrit pas à l'idée de mener un large processus spécifique de consultation sur ce sujet.</p> <p>Par contre, elle continuera à mener avec les acteurs pertinents actifs dans le domaine de la sécurité alimentaire un dialogue sur leurs résultats au niveau des quatre piliers de la sécurité</p>	/	/

<p>quatre piliers de la sécurité alimentaire dans les interventions de la Coopération belge.</p>		<p>alimentaire (FAO, UE, OSC, Enabel), et ce à travers les différents foras de dialogue insitutionnel ou thématique déjà existants.</p>		
<p>4. Redéfinir de manière plus structurante la manière de traiter les thèmes transversaux : i) en stabilisant un choix de thèmes prioritaires dans la durée ; et ii) en précisant les approches et modalités opérationnelles que la Coopération belge souhaite leur appliquer.</p>	<p>(Partiellement) d'accord.</p>	<p>Sur le point i) : nos principales priorités transversales sont toujours restées assez stables. Le défi se situe davantage dans le domaine du "mainstreaming" et nous sommes prêts à continuer à renforcer notre travail dans ce domaine.</p>	<p>D2.5/MD8</p>	<p>En continu.</p>
<p>5. Prendre en compte les leçons de l'approche multi-acteurs telle que développée par le FBSA dans les interventions actuelles de la Coopération belge [...] dans la perspective de renforcer une comprehensive approach plus générale.</p>	<p>Partiellement d'accord</p>	<p>Les enseignements devront en effet être pris en compte, notamment par Enabel, qui peut aujourd'hui choisir de mettre en œuvre une stratégie et un portefeuille de pays ou de thèmes par le biais d'une approche multi-acteurs.</p> <p>Ici suppression</p>	<p>DGD</p>	<p>continu</p>

<p>6. Dans les interventions de la Coopération belge qui sollicitent l'intervention d'une diversité d'acteurs, être plus précis sur la définition des responsabilités à assumer par la coordination sur le champ de ses compétences et approfondir l'harmonisation des modalités d'interventions, en particulier avec des acteurs comme les organisations multilatérales par exemple, qui ont parfois plus de difficultés à réconcilier les priorités de leur organisation avec celles de la Coopération belge.</p>	<p>(partiellement) d'accord</p>	<p>Nous retenons l'enjeu de la tension entre le rôle de coordination et l'autonomie des acteurs dans leurs approches opérationnelles. Dans le paysage actuel de la coopération belge, les approches multi-acteurs sont développées différemment que dans le FBSA et l'extrapolation des leçons apprises à d'autres modalités rencontrent pour cette raison des limites.</p>	<p>/</p>	<p>/</p>
<p>7. Réviser la note stratégique de la Coopération belge Agriculture et sécurité alimentaire de 2017 afin que celle-ci aborde de manière plus effective les stratégies à développer en matière de sécurité alimentaire, comme le</p>	<p>Pas d'accord.</p>	<p>Une révision du récent document de stratégie n'est pas appropriée, surtout dans une période d'affaires courantes. La stratégie actuelle devrait pouvoir être mise en œuvre sur quelques années avant d'être analysée avec recul. Bien sûr, il appartiendra au prochain gouvernement de choisir ou non de revenir sur l'orientation stratégique actuelle, mais pour l'instant</p>		

<p>demande la résolution du parlement, sur base des leçons qu'on peut tirer de l'expérience du FBSA.</p>		<p>l'administration elle-même ne prendra aucune initiative.</p>		
<p>8. [...] affiner de façon plus précise la comptabilisation de la part des dépenses spécifiquement consacrées à la sécurité alimentaire dans l'ensemble des dépenses destinées au secteur agricole.</p>	<p>Accord.</p>	<p>Cet exercice est en cours de réalisation.</p>	<p>D2.5/D4.2</p>	<p>Décembre 2020.</p>
<p>9. Assurer une continuité plus harmonieuse entre les stratégies belges d'appui à la sécurité alimentaire et à l'entrepreneuriat agricole. [...]</p>	<p>(partiellement) Accord</p>	<p>Il y a des éléments de rupture entre les stratégies de 2011 et 2017, comme soulevé dans l'évaluation. Toutefois, l'évaluation ne propose aucune analyse comparative et exploitable des deux théories du changement (ToC), y compris de leurs hypothèses et risques respectifs en ce qui concerne les objectifs de sécurité alimentaire. Néanmoins, la DGD, dans le cadre de ses processus d'apprentissage, est disposée à mener une réflexion interne sur les liens entre l'entrepreneuriat agricole et la sécurité alimentaire.</p>	<p>D2.5</p>	<p>2021</p>

